

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Octobre 1881.

Chronique générale.

On recommande à parler avec plus d'in-
sistance du « dégoût », de la « lassitude »
qu'éprouverait M. Grévy, de la « répugnance »
que lui cause la perspective d'une révi-
sion du pacte fondamental, même restreinte
à l'organisation du Sénat. On répète que M.
Grévy ne tient pas, n'a jamais tenu au pou-
voir ; qu'il se serait fait une loi de rester jus-
qu'à l'expiration de son mandat, afin de dé-
montrer que le régime républicain était
compatible avec une stabilité relative ; mais
que les partisans de la révision veulent jus-
tement faire la démonstration contraire, il n'a
plus de motif de contraindre ses goûts et
ses préférences.

Enfin, il n'est pas jusqu'au mariage de
M^{lle} Grévy avec M. Wilson qui ne soit inter-
prété comme un symptôme de ces disposi-
tions d'esprit chez le chef de l'Etat ; on sup-
pose qu'il eût désiré et voulu une autre al-
liance, si son intention avait été de demeu-
rer longtemps encore l'égal des souverains
européens.

Les amis de M. Gambetta annoncent
qu'un des premiers actes du « grand minist-
ère » sera de mettre fin à la guerre de Tun-
isie. La promesse est plus facile à faire qu'à
tenir. Il résulte, en effet, de lettres particu-
lières, que nous ne pourrions plus nous en
aller de Tunis, même après avoir écrasé
l'insurrection et remporté toutes les victoires
possibles. Notre départ serait, en effet, le si-
gnal d'une révolution immédiate et de la
chute du Bey, dont nous avons fait un trait-
re aux yeux de ses peuples. Donc, sous
peine de prendre la responsabilité d'un nou-
veau drame de Queretaro, nous sommes for-
cés de maintenir en Tunisie notre protecto-

rat effectif, armé, ruineux, pendant de lon-
gues années.

On assure que les ministres sont résolus
à soutenir une discussion publique sur
leurs actes, soit comme membres du gou-
vernement, soit comme simples députés ou
sénateurs.

Le Gaulois affirme que M. Grévy a offert
à M. Gambetta la présidence du conseil
avec le portefeuille des affaires étrangères ;
M. Gambetta a accepté. Cette nouvelle est
en contradiction avec nos propres rensei-
gnements.

L'Intransigeant annonce que plusieurs
villes de province organisent des meetings
pour demander la mise en accusation du
ministère.

Au sujet de l'entrevue de M. Grévy et de
M. Gambetta, le Voltaire dit qu'il est pro-
bable que les choses resteront en l'état pen-
dant quelque temps et les deux présidents
auront plusieurs occasions de s'entretenir
amicalement et officieusement de la situa-
tion politique.

La République française adopte le pro-
gramme de révision concernant le Sénat,
rédigé par la réunion des électeurs sénato-
riaux de Seine-et-Oise, mais à l'extension de
la base électorale, à la suppression de
l'immovibilité, à la modification des attri-
butions budgétaires, la République voudrait
ajouter la réduction de la durée du mandat.

On assure que le mariage civil de M. Da-
niel Wilson avec M^{lle} Grévy aura lieu le 22
octobre, à l'Élysée. Les témoins de M. Wil-
son sont MM. Jules Ferry et Magnin. Les
témoins de M^{lle} Grévy sont ses deux oncles,
le général Grévy et M. Albert Grévy.

Le mariage religieux sera célébré par M.
le curé de la Madeleine dans la chapelle de
l'Élysée. (Agence Havas.)

Il est question de publier, dans un jour-
nal intransigeant, la veille de la réunion des

Chambres, les parties les plus significatives
du dossier de l'élection de Belleville.

On annonce que M. Wilson donnera sa
démission de sous-secrétaire d'Etat aussitôt
qu'il sera devenu le gendre de M. Grévy, et
qu'il sera appelé à remplacer M. Duhamel
à l'Élysée, en qualité de secrétaire général
de la Présidence.

Nous avons plusieurs fois parlé de la date
des élections sénatoriales ; il n'est peut-être
pas inutile de constater que le renouvelle-
ment partiel dont il s'agit comprend, sur 75
sénateurs sortants, 36 membres de la droite.
Les départements sur qui portera ce second
renouvellement sont les suivants : Orne,
Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyré-
nées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orienta-
les, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône,
Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Sa-
voie, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise,
Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme,
Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse,
Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges,
Yonne, la province d'Oran et les Indes fran-
çaises.

On remarque beaucoup le soin mis de-
puis quelques jours par la République fran-
çaise à ne pas tenir ses lecteurs au courant
de la crise ministérielle dont M. Gambetta
ne peut ignorer les phases diverses et les in-
trigues multiples.

COMMENT L'OPPORTUNISME ENTEND LA
GUERRE.

On lit dans l'Événement :
« Si l'on veut produire un effet terrible
sur les tribus révoltées, il n'y a qu'un seul
moyen : trancher la tête, ce qui ôte tout
espoir de partager les jouissances du pa-
radis du Prophète.
» La fusillade a fait son temps.
» La guerre doit être faite maintenant

avec cruauté, et chaque colonne doit lais-
ser sur les routes les traces de son passage,
tout comme Montluc faisait avec les hugue-
nois.

» Il y va du salut de notre armée, de nos
nationaux, de la civilisation.

» Apprenons-nous encore que dix-
sept, vingt Arabes ont été amenés au camp
et relâchés quelques jours après ?

» Négrier avait juré qu'il ferait tomber
autant de têtes d'Arabes que son fils mas-
sacré avait de cheveux.

» Il faut revenir à ce système, à celui des
grottes, si l'on ne veut pas laisser platon-
iquement nos troupes se décimer sous le
fer et le feu de l'ennemi, sous le climat du
nord de l'Afrique. »

Ont-ils assez crié, dans le temps, contre
le maréchal Pélissier, ceux qui réclament
à cor et à cri qu'on fasse, aujourd'hui, la
guerre à sa façon !

Nous lisons dans le Soir :

« Si nous en croyons ce que nous disait
hier un homme bien informé, nous pour-
rions entendre de curieuses révélations, au
cours des débats que l'on nous promet pour
la rentrée, sur les affaires algériennes, et
notamment sur le cas du général Cerez,
dont on se rappelle sans doute la disgrâce
et la prompte réintégration dans le service
actif.

» L'on raconte à ce sujet une très-édi-
fiante histoire, et l'on parle d'une dépêche
reçue par le général, qu'il aurait menacé de
publier si on ne lui rendait pas un com-
mandement. »

Le Télégraphe dit de son côté :

« Le général Cerez s'est vu retirer, il y a
quelques mois, le commandement d'une di-
vision à Oran.

» On lui rend aujourd'hui le commande-
ment d'une division à Châteauroux.

» Ou bien il faut renoncer à s'expliquer
ces deux mesures contradictoires prises à
quelques mois d'intervalle ;

» Ou bien on doit admettre que le géné-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

ÉPILOGUE.

(Suite et fin.)

Avec Miguellé, une grande joie renaît dans la
maison du baron de la Joussetière. Pendant quel-
que temps, cette joie fut mêlée d'une vive anxiété
justement inspirée par l'état de santé dans lequel
se trouvait la jeune fille. Mais la paix de l'âme et le
bonheur sont des remèdes puissants : ils affaiblissent
à des profondeurs que ne pourraient toucher la
science. Miguellé ne tarda pas à se guérir.

En même temps que leurs inquiétudes se dissi-
paient, le général et sa fille constataient le change-
ment qui s'était opéré dans leur chère enfant
d'adoption. A cet esprit puissant mais aveugle, à
ce cœur énergique mais glacé, il semblait qu'une
vie nouvelle fût parvenue. Dans cette jeune fille
plieuse et grave, reconnaissante des moindres soins,
disant parfois de ces mots qui paient des années
de tendresse, il était difficile de retrouver cette
altière Miguellé dont l'orgueil et l'égoïsme avaient

si souvent causé autour d'elle de tristes impres-
sions. Le baron et M^{lle} Le Huédec ne savaient
comment exprimer l'attendrissement qu'ils res-
sentaient de cette conversion. Corentin et Fran-
çoise partageaient leur joie, mais non leur étonne-
ment. Ils savaient que Miguellé s'était humiliée, et
l'humiliation volontaire est la pierre de touche du
repentir.

Depuis quelque temps, M^{lle} de la Joussetière,
parfaitement rétablie, avait repris toutes les habi-
tudes de sa famille, quand un jour elle se présenta
chez M^{lle} Le Tianec. Le président et Corentin
étaient au Palais. Françoise se trouvait seule dans
la galerie. Assise devant sa table à ouvrage, elle
cousait un petit vêtement montrant quelle douce
espérance devait réjouir dans leur tombe toutes les
générations des Le Tianec.

Les deux amies causèrent longuement, affec-
tueusement, et, enfin, Miguellé dit :

— Je crois devoir vous apprendre que M. du
Frénier pense toujours à moi. Ni un premier refus,
ni le temps, ni l'absence, n'ont pu le décourager.

Françoise sourit.

— Vous ne m'étonnez pas, répondit-elle. Il est
souvent question de vous entre lui et mon mari.

— Ainsi, dit Miguellé en riant, c'est Corentin qui
le dirige.

— Voilà bien un de vos traits méchants. Corentin

ne le dirige pas, il l'approuve ; que dis-je ? il le
calme, il le rassure...

— Ce soin est bien digne de sa bonté, reprit
Miguellé, riant de nouveau.

Et, redevenant sérieuse :

— Vous appuyez donc la demande de M. du
Frénier ? dit-elle.

— De tout notre cœur.

— Ma famille aussi.

— C'est vous seule, chère amie...

— Vous vous trompez. Ce n'est pas à moi de
prononcer sur cette question.

— Ce n'est pas à vous ! A qui donc, alors ?

— C'est à vous, Françoise.

— A moi ? que voulez-vous dire ?

— Françoise, reprit Miguellé, écoutez-moi bien.

Ce n'est pas l'intérêt qui porte M. du Frénier à
rechercher ma main. Il l'a demandée alors que je
ne possédais rien au monde. Ce désintéressement
me permettra d'accueillir peut-être ses vœux car,
telle il m'avait d'abord choisie, telle, aujourd'hui,
il me retrouvera. Vous connaissez, hélas ! le chiffre
de ma fortune. Pour empêcher mon oncle de s'im-
poser les privations à l'aide desquelles il comptait
me donner une petite dot, je garderai une somme
de vingt mille francs. Le reste de ce que je possède
sera secrètement placé au nom de votre enfant.

Françoise fit un brusque mouvement.

— Laissez-moi achever, dit Miguellé. Si vous

acceptez ma proposition, je donnerai à M. du
Frénier une réponse favorable. Je ne veux cache-
pas que c'est mon désir. Si vous me refusez, je
renoncerais au mariage afin de pouvoir disposer
sans contrôle de cet or que je devrai posséder mal-
gré moi.

— Miguellé ! s'écria M^{lle} Le Tianec.

— Mon parti est pris. Rien ne me fera revenir
sur ma résolution.

— Jamais je ne consentirai...

— Soit. Mais, de votre décision, la mienne dé-
pendra.

Françoise savait ce que valait une volonté chez
Miguellé. Elle n'essaya plus de résister.

— Je parlerai à Corentin, dit-elle. Je ne puis
résoudre seule une pareille question.

Le lendemain, de bonne heure, elle était rendue
chez M^{lle} de la Joussetière.

— Eh bien ?

— Voici notre réponse sur laquelle, à notre
tour, nous ne reviendrons pas. Nous acceptons...

Miguellé eut un mouvement de joie.

— Dans la mesure suivante, continua M^{lle} Le
Tianec. La fortune que vous possédez, Miguellé,
se divise en deux parts bien distinctes. Trois cent
mille francs vous sont légués par M^{lle} Gardelès.
Héritière de votre tante, vous n'avez pas à repous-
ser l'or que sa mort vous donne et qui fut, d'ailleurs,

ral Cerez a pu justifier sa conduite passée. Le bruit qu'il est en possession de documents établissant cette justification paraît donc exact. »

Les Jésuites expulsés de la rue des Postes ont fondé, en Angleterre, à Cantorbéry, un établissement sur le modèle de celui où ils distribuaient un enseignement justement apprécié des pères de famille, puisque leurs élèves remportaient les plus brillants succès dans les diverses carrières de l'Etat.

Le P. du Lac en est directeur. Il y a quinze jours, il comptait déjà plus de cent jeunes Français que leurs parents ont envoyés au-delà du détroit pour recevoir les leçons de ces maîtres habiles.

Le correspondant berlinois de la Gazette de Cologne, parlant, à la date du 14, de la situation de l'Egypte, s'exprime de la manière suivante :

« Les Anglais et les Français feront bien de se rappeler qu'ils n'ont pas le droit de décider, à eux seuls, du sort de l'Egypte, et que l'Autriche, l'Allemagne et la Russie, qui s'entendent mieux depuis l'entrevue de Dantzig, ont aussi un mot important à dire dans cette affaire. Or, ces puissances ne veulent pas que l'on ressuscite la question d'Orient. Il est possible que des personnes autres que les ministres du Sultan aient été prévenues de l'envoi des plénipotentiaires turcs en Egypte. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On télégraphie de Tunis qu'un bataillon du 114^e, deux sections d'artillerie et un peloton de hussards ont pris possession de la Kasbah. Le fort Bordj-Rapla est occupé par deux compagnies du 114^e et deux sections d'artillerie. Des forces égales occupent le fort Ben-Hassen.

On arme la Kasbah de grosses pièces de campagne. L'intendance est établie dans les magasins de la gare française. Un vaste terrain a été mis par la compagnie des chemins de fer à la disposition de l'intendance. Le commandement de la place a été confié au lieutenant-colonel Travailleur, du 64^e de ligne.

Le général Maurand séjournera à proximité de Tunis. Il sera remplacé dans son commandement de l'intérieur de la ville par M. Travailleur.

Le plus grand calme règne en ville. Nous sommes en mesure d'affirmer que la plupart des Arabes ont vu d'un bon œil l'occupation de Tunis, car ils n'avaient qu'une confiance limitée dans la protection des soldats tunisiens.

Les troupes campées sur la promenade de la Marine y resteront pendant quelques jours; elles occuperont ensuite les casernes de la ville.

Tunis, 12 octobre.
Le général Logerot a informé la Compagnie des chemins de fer que les réparations

de la ligne ne pourraient être commencées qu'après la disparition complète des insurgés qui sont près de Testour.

Le général Japy est arrivé aujourd'hui. Le général Saussier est attendu. La nuit dernière, le camp du Belvédère a été mis en émoi par des coups de feu tirés sur la sentinelle. Malgré les recherches faites, il a été impossible de trouver l'auteur de cette agression.

Des émissaires venant de Kairouan assurent que tous les puits situés à une étape de cette ville ont été remplis de sable par les insurgés, qui croient, par ce moyen, retarder la marche des troupes françaises sur la ville sainte.

Mohammed-ben-Khalifa, frère d'Ali-ben-Khalifa, a pris le commandement d'une forte bande de rebelles appartenant tous à la tribu des Metellite. (Agence Havas.)

On télégraphie de Sousse que les troupes composant le corps expéditionnaire ont fait ces jours-ci une promenade militaire jusqu'à Msaken, où elles ont passé la nuit. En route, elles ont échangé quelques coups de fusil avec des groupes d'Arabes qui tiraillaient de très-loin.

Le lendemain, à leur retour, pendant que les soldats faisaient la grande halte, la colonne a été attaquée à l'improviste par les Arabes, embusqués derrière des moulins à huile qui se trouvaient près de Moureddine. Ce village a été immédiatement bombardé, et les Arabes ont subi des pertes considérables.

Les Français ont eu 5 hommes mis hors de combat, dont 2 tués.

Il paraît que parmi les assaillants se trouvaient environ 300 hommes armés et soudoyés par Ali-Lebben de Kairouan, qui tient cette bande à la disposition d'un chef insurgé nommé Ahmel-Messai.

C'est ce dernier qui aurait exécuté un coup de main contre la colonne, pendant que celle-ci guerroyait du côté de Msaken.

Les pillards ont enlevé, aux portes de Sousse, 480 bœufs qui passaient, pendant qu'une autre bande dépouillait, à deux kilomètres de là, deux israélites qui venaient de Monastir.

Le fil télégraphique de Monastir est de nouveau rompu.

Le débarquement des troupes continue. Deux transports, la Picardie et l'Alsace, ayant à bord de l'infanterie, de la cavalerie et des mulets du train, sont arrivés ces jours derniers.

Le général Philibert a découvert que le colonel Barouta, chargé par le Bey de l'administration de Mohammedia, avait des intelligences avec les insurgés. Il leur fournissait de la poudre, des armes et de mauvaises nouvelles.

EN ALGERIE. — Dépêche reçue par le Télégraphe :

« Si-Sliman serait descendu encore dans le Sud pour rejoindre Bou-Amena, auquel il aurait donné rendez-vous près de Tigris. »

L'Union de Bretagne publie les extraits suivants d'une lettre écrite par un capitaine faisant la campagne de Tunisie :

« Je voudrais qu'on demandât au ministre de la guerre pourquoi, contrairement à la loi, il n'y a pas d'aumônier dans toutes les colonnes ? »

« Il y a au camp où je suis trois bataillons de 500 hommes chacun, 4 pièces d'artillerie et une section du génie, en tout environ 4,700 hommes, c'est-à-dire trois ou quatre fois la population de ma paroisse, et « pas » un prêtre pour administrer, consoler et « encourager les mourants », déjà, hélas ! trop nombreux. A une de nos affaires, nous avons eu 4 morts et 42 blessés, dont un est mort le soir.

« Depuis, sept hommes sont morts de maladie, typhus et dysenterie; et tous ces braves gens, dis-je, sont privés des secours de la Religion à ce moment terrible où ce monde n'est plus rien et où l'éternité est tout. Ces hommes étaient catholiques, et peut-être catholiques pratiquants lorsqu'ils étaient dans leur famille, lorsque toute facilité leur était accordée.

« Vous pensez comme moi sans doute que je suis un peu fondé à porter ce jugement si je vous dis, et il m'est facile de le prouver, que, pendant que nous étions à Paris, presque tous les soldats du bataillon, « les » trois quarts au moins, ont fait leurs Pâques. »

« Après de tels exemples, n'est-il pas naturel de conclure que le soldat en général n'est nullement ennemi de la Religion, au contraire, et qu'il est heureux de trouver un véritable ami dans l'aumônier auquel il confie ses peines de toute sorte ? Il y a bien des choses qu'il ne confie et qu'il ne peut confier qu'à lui.

« Lors de la discussion de la loi sur la suppression de l'aumônerie en temps de paix, il a été dit que l'influence de l'aumônier diminuait celle des officiers, que le capitaine, en particulier, doit être le véritable confident des soldats.

« Donner de telles raisons, c'est bien peu connaître ce qui se passe dans la pratique; car l'aumônier ne peut qu'augmenter l'influence des officiers, attendu qu'il ne cesse de recommander au soldat l'obéissance et le respect. Vouloir que le soldat prenne pour confident le capitaine, c'est demander une impossibilité, étant donnée notre faible humanité.

« L'homme qui a envie de désertir, par exemple, n'ira jamais le raconter au chef qui, dans l'intérêt de la discipline, a peut-être été obligé de le condamner plusieurs fois à la salle de police ou à la prison, tandis que le même soldat fera part de son intention à l'aumônier, qui, par ses bons conseils, le dissuadera de commettre une mauvaise action. A ma connaissance, le cas s'est présenté plusieurs fois. Du reste, ici, nous sommes en campagne, faisant le coup de feu tous les jours, ayant des morts et des blessés, sans compter le grand nombre de ceux qui meurent de maladie.

« Les Arabes, pour tirer, se pressent et visent mal; beaucoup de leurs balles portent trop haut; nos soldats visent mieux, et

dans le combat, ils leur font éprouver des pertes sérieuses.

« Ma compagnie n'a pas subi de grandes pertes; mais, en revanche, j'ai beaucoup de malades. On m'annonce à l'instant qu'un de mes hommes vient de mourir du typhus, quelques autres sont à toute extrémité. Certains jours, la chaleur est mauvaise; mais, dans l'après-midi, nous avons eu un vent de la brise de mer; c'est fort heureux, et la pluie commence à tomber.

« La vermine nous ronge. Le climat, l'eau saumâtre, la nutrition insuffisante et les grandes fatigues sont la cause de toutes ces maladies. Pour mon compte, j'ai été un peu fatigué, mais je vais mieux. »

TRIPOLITAINE. — On écrit de Tripoli à l'Agence Havas :

« Les renseignements venus de divers côtés semblent devoir confirmer la persistance d'intrigues dangereuses, tant en Tunisie que dans la région saharienne; d'une part, les Touaregs-Hoggars ont envoyé une députation à Chât, où se traite en ce moment la paix entre eux, et Ekhemonken; d'autre part, un Français retiré à Kairouan et qui s'est fait musulman est arrivé ces jours derniers à Tripoli; il a été reçu aussitôt par le gouverneur, et il vient de s'embarquer aujourd'hui sur le vapeur ottoman pour Constantinople où il se rend directement.

« Ce dernier fait mérite d'attirer l'attention, car il donne à supposer que les insurgés réunis à Kairouan seraient en relation avec les autorités de Tripoli et même avec le gouvernement ottoman. Mais je ne veux pas trop insister sur ce sujet d'une nature trop délicate; j'y reviendrai un peu plus tard.

« Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à former des conjectures qui peuvent être sans fondement; mais les indices sont si nombreux et si concordants qu'ils ne laissent guère de place au doute. Selon toute apparence, les événements vont se précipiter, et ils éclairciront toute obscurité.

« En attendant, les troupes turques sont accumulées ici sans qu'on voie bien à quoi peut servir cette concentration de forces considérables, si l'on a simplement le dessein de maintenir l'ordre dans la Tripolitaine.

« D'ailleurs, comme l'entretien de tous ces soldats coûte fort cher, le mécontentement public ne diminue pas; et il faut avouer qu'il n'est que trop justifié, puisque ce sont des populations déjà fort pauvres qui doivent payer toutes ces dépenses inutiles. »

Départs de troupes.

Les troupes suivantes se sont embarquées avant-hier à Marseille :

La 5^e compagnie du 18^e escadron du train des équipages, à l'effectif de 30 officiers, 435 hommes, 438 chevaux et 64 voitures; un détachement de 32 hommes et 36 chevaux, appartenant aux 16^e et 17^e escadrons du train des équipages; la 18^e section télégraphique, composée de 3 chefs de poste, 38 télégraphistes et 44 chevaux; le personnel administratif de la 8^e brigade, comprenant 7 médecins, 7 officiers d'administration, 90 infirmiers de la 13^e section; 45 commis et ouvriers de la 23^e section, des commis et ouvriers d'administration et 5 de la 24^e section.

Ces troupes seront dirigées sur Tunis et Sousse. Dans cette dernière ville est installé un hôpital temporaire.

Les bataillons disponibles des 87^e, 149^e et 128^e d'infanterie sont arrivés à Toulon. Les transports Tarn, Corréze et Algérais sont tout prêts à embarquer ces troupes au premier ordre.

Le paquebot Ville de Rome, de la Compagnie transatlantique, est parti mercredi à cinq heures à destination de Philippville et de Tunis avec 7 gendarmes, 32 hommes des 16^e et 17^e escadrons du train des équipages, 443 hommes du 13^e escadron du train des équipages, 32 télégraphistes, plus 494 chevaux appartenant à ces détachements.

MM. Camille Pelletan et Jules Delamotte, journalistes, ont pris passage à bord de ce paquebot.

légitimement acquis. Quant à la part qui est directement la vôtre, vous pouvez en disposer, puisque vous le voulez. Seulement, ne cherchez pas à en favoriser notre enfant. Remettez-la plutôt à nous-mêmes.

— Je n'osais pas vous le proposer, dit la jeune fille.

Elle se leva, ouvrit son secrétaire. Des liasses de billet de banque s'y trouvaient. Pour la plupart, elles n'avaient pas même été dénouées. La honte et le chagrin les avaient laissées à l'abandon.

— J'ai toujours dit à mon oncle et à ma cousine que mes affaires étaient embarrassées, reprit Miguella. Je voulais attendre une solution. Ils ont deviné en moi une réserve, sans doute, car ils ont cessé de m'interroger. Ce que vous permettez, Françoise, ne répond pas à ce que je désire.

— Nous n'irons pas plus loin. La volonté de Corentin est tout aussi inflexible que la vôtre. Allons, Miguella, soumettez-vous. Acceptez enfin d'être heureuse.

Miguella sourit et, cachant son visage entre ses mains :

— Je ne me croyais pas si faible, murmura-t-elle.

Puis elle prit une partie des billets de banque et les tendit à la jeune femme :

— Emportez-les, dit-elle. Pour le bonheur, non,

l'or ne suffit pas. De cette grande vérité, la noblesse de votre cœur avait su vous instruire. Hélas ! comment ai-je dû l'apprendre, moi !

Une larme perla au bout de ses longs cils, mais ne roula pas sur sa joue : un baiser de M^{lle} Le Tiaec l'arrêta.

Dans une pauvre paroisse de l'Anjou, s'éleva un hospice où bien des douleurs trouveront désormais le secours de la charité chrétienne. L'établissement est vaste : on assure que les frais atteindront un chiffre de trois cent mille francs.

Les fondateurs de cet asile sont M. et M^{lle} Corentin Le Tiaec.

Toutefois, lorsqu'on les félicite de leur généreuse initiative, ils protestent et s'obstinent à dire qu'ils remplissent seulement un mandat. Ce sont eux pourtant qui ont choisi les terrains, approuvé les plans, et donné tous les ordres nécessaires. Ce sont eux aussi qui ont placé la pieuse demeure sous l'invocation du Prince des archanges. Enfin, ce sont eux qui ont prié Miguella d'en poser la première pierre.

En acceptant, Miguella, profondément émue, a longuement serré les mains de ses deux amis. Autour d'elle, tous ont approuvé le choix qui lui donnait la place d'honneur dans cette solennité. Nul n'en a été surpris. L'heure était propice. Ordinairement toutes les prévenances sont appelées à

fêter une jeune mariée, et Miguella était depuis huit jours M^{lle} Paul du Frénier.

MARTE LACHÈSE.

FIN.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Au tribunal :
Le président à une dame assez mûre, qui comparait comme témoin :
— Votre âge ?
— Vingt-neuf ans.
Le président étonné :
— Vingt-neuf ans ?
La dame négligemment :
— Mais oui, monsieur le président, je n'ai que vingt-neuf ans et... quelques années.

Un jeune homme de bonne famille est ramassé un beau soir sur la voie publique dans un état qui ressemble fort à l'ébriété.
Il comparait devant le commissaire de police, justement un ami de son père.
— Comment, fait celui-ci, c'est vous, X..., qui ne rougissez pas de vous mettre dans des états pareils ?
— C'est comme ça que vous me recevez, monsieur le commissaire ! La prochaine fois, je me ferai conduire chez un autre.

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres :
M. Parnell, chef de la Ligue agraire, a été arrêté jeudi à Dublin, au moment où il se rendait à la Convention de Naas.
Deux mille cinq cents soldats étaient concentrés dans cette localité; mais la convention a néanmoins tenu sa séance.
A la nouvelle de l'arrestation de M. Parnell, tous les magasins de Naas ont été fermés et la population a arboré des drapeaux noirs.

Dublin, 13 octobre, soir.
M. Patrick Egan, trésorier de la Ligue agraire, M. Sheehy, l'avoué de la Ligue, et M. Dillon sont partis ce matin pour Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 octobre.

La Bourse a été très-animée, les cours se sont brusquement élevés, mais en fermeture une grande faiblesse s'est emparée du marché, des réalisations ayant été effectuées.

Le 3 0/0 reste à 84.70 et le 5 0/0 à 116.85.
Achats importants sur la Rente Extérieure d'Espagne à 26 7/8.

La Société Française Financière a un marché assez ferme à 992.50, nul doute que de plus hauts cours ne soient atteints à bref délai.

Les dispositions du comptant sur le Crédit Foncier se maintiennent; aujourd'hui on enregistre 1,760.

La Foncière de France reste à 625.
Les Messageries Fluviales se sont traitées à 288.75; ces obligations offrent un revenu très-rénumérateur joint à une grande sécurité de placement.

La Banque Nationale se traite principalement au comptant à 680. On s'écarte peu des cours inscrits hier sur le Crédit Général Français à 860.

Les services si utiles rendus à l'industrie par la Banque de Prêts lui assurent de bonnes affaires, les actions sont cotées 625.

Bonne tenue des valeurs industrielles et de premier ordre.

On inscrit 507.50 à la cote officielle sur le Malétra, valeur qui repose sur une base solide et donne un revenu de 7 0/0.

La Société Générale des Fournitures Militaires avance à 555; l'assemblée générale du 12 courant a décidé la distribution d'un dividende de 25 fr. par action.

Bonne tenue des actions Alais au Rhône à 505 et sur l'obligation à 316.

Négociations très-actives en Banque sur la Société Générale de Laiterie à 665.

L'obligation Ateliers et Chantiers du Rhône demandée à 283.75 est l'objet d'achats suivis.

Signalons à l'épargne un placement solide et de tout repos: c'est l'obligation de l'Hypothèque Foncière qui coûte 500 fr. et rapporte 5 0/0; le paiement est échelonné en 9 neuf termes jusqu'en 1883.

Chronique militaire.

Les engagés conditionnels arrivés sous les drapeaux le 8 novembre 1879, et le 22 novembre 1880, qui auront satisfait aux conditions de l'article 46, de la loi du 27 juillet 1872, devront être renvoyés dans leurs foyers le 7 novembre, et le 24 novembre prochain, au soir.

On annonce que M. le général de Galliffet a demandé un commandement en Algérie.
(Indépendant.)

M. le général de division Cézé a été nommé, à dater du 14 octobre, au commandement de la 17^e division d'infanterie et des subdivisions de région du Blanc, de Châteauroux, de Parthenay et de Poitiers, en résidence à Châteauroux, en remplacement du général Japy, nommé au commandement supérieur de la région nord de la Régence de Tunis.

Chronique locale et de l'Ouest.

Les courses militaires de Châteaux (Indre-et-Loire) qui ont eu lieu jeudi ont été très-bien menées par des officiers de l'Ecole de cavalerie, ou des écuyers qui ont quitté depuis peu l'Ecole.

A 2 heures, le signal de la première course était donné: c'est la course du Steeple-chase militaire.

Une paire de fusils était donnée au premier, un objet d'art ou d'utilité militaire au second et troisième. Pour cette course, la tenue militaire était de rigueur.

Quinze chevaux étaient engagés, neuf ont couru. Deucalion, appartenant à M. le vicomte de Marcé et monté par M. de Canisy, capitaine d'état-major au 3^e chasseurs, est arrivé premier. Saprissu, appartenant à M. Henry Mollevaux, lieutenant au 2^e chas-

seurs, et monté par lui, est arrivé second. Elegante, à M. V. Luillier, monté par lui, est arrivée troisième.

A 3 heures, Steeple-chase militaire. — Un cheval de pur sang était donné au premier; un objet d'art ou d'utilité militaire au second et troisième. La tenue militaire était encore de rigueur.

Dix chevaux étaient engagés, cinq ont couru: Agathos, monté par M. Moreau de Bellaing, lieutenant-écuyer, est arrivé bon premier. Meunière, à M. Hache, 2^e, et Turco, à M. Duval de Pavillé, 3^e.

Dans son audience de mercredi, le conseil de Préfecture de Maine-et-Loire a, par application de l'article 9 de la loi du 14 avril 1871, annulé l'élection de M. Gaston de Rochebouët, ancien maire révoqué de Chaumont (arrondissement de Baugé), réélu maire moins d'une année après sa révocation.

A la même audience, le conseil de Préfecture a validé l'élection de M. Moricet, conseiller municipal à Longué, contre laquelle s'était élevée une protestation basée sur une insuffisance de désignation.

M. Sadi Carnot vient d'accorder aux Compagnies de chemins de fer un dernier délai de trois mois pour l'établissement sur toutes les lignes où la circulation atteindrait un minimum de cinq trains par heure d'un nouveau système de block-system, qui consiste à diviser les lignes en sections, sur lesquelles un train ne peut être lancé que quand le train précédent en est sorti.

ANGERS.

Grand Théâtre. — On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Résultat du scrutin de jeudi: M^{me} Moine, première duègne, mère dugazon, admise par 44 oui contre 97 non. »

« M. Lamarche, première basse en tous genres, admis par 300 oui contre 147 non. »

« Donc le suffrage universel a dit de nouveau son mot en matière artistique; et le résultat est pour nous tellement singulier, tellement imprévu, que nous entendons le commenter. »

« La décision touchant M^{me} Moine, qui n'a pas obtenu les deux tiers des suffrages exprimés, sera soumise à l'autorité municipale qui décidera en dernier ressort... »

Au commencement de la semaine, le même journal annonçait la résiliation du deuxième ténor, M. Angeville, qui ne s'est pas fait entendre à Saumur.

LAVAL.

Un triste accident est arrivé avant-hier soir, rue du Mans.

M^{me} veuve Noury, presque octogénaire, avait sous les pieds une chaufferette qui a mis le feu à ses vêtements. Ne pouvant parvenir à l'éteindre, elle poussa des cris qui furent entendus d'une de ses voisines, M^{me} Guyard, qui s'empressa d'accourir et de lui porter secours. Elle parvint à éteindre le feu qui s'était déjà communiqué aux meubles.

La veuve Noury est affreusement brûlée jusqu'à la ceinture. Quant à M^{me} Guyard, mère de trois enfants, elle a été victime de son dévouement et a eu les mains grièvement atteintes par les flammes. Elle se trouve par ce fait dans l'impossibilité de pourvoir à son travail d'ici quelque temps.

Lundi dernier, vers neuf heures et demie du matin, à la ferme de la Brouitière, commune d'Entrammes, le nommé Ferrand, Etienne, âgé de 69 ans, fermier, était seul, assis dans un fauteuil, devant la cheminée, lorsque le feu s'est communiqué à ses effets. Ferrand, qui est infirme des jambes et n'a qu'un bras, n'a pu se rendre maître des flammes et a eu les deux jambes et le bas-ventre brûlés.

Sa femme, en rentrant des champs, trouva la maison remplie de fumée; elle s'approcha de son mari, s'empressa d'éteindre le feu et de lui prodiguer des soins, mais tout fut inutile, le pauvre malheureux avait cessé de vivre.

La Lanterne d'Arlequin combat énergiquement les publications athées et matérialistes, comme le Boquillon, le Berturon, et autres recueils dont la spéculation consiste à insulter tout ce qui a droit au respect des honnêtes gens. La Lanterne d'Arlequin réussit dans son entreprise, et réussira bien davantage encore lorsque tous nos amis

comprendront combien il est utile de la propager.
Sommairé du n° 29: Farre et Ferry; la police le sait; Revue comique: la justice du peuple et le bourreau des crânes (gravure); les femmes rouges; ce qui se passe; choses et autres; feuilleton: le conscrit (suite); logographe (avec prime); conseils pratiques. — Un n°: 10 centimes. Abonnement: un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. Bureaux à Tours, rue Richelieu, 13 (succursale à Paris, boulevard Malesherbes, 34).

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 17 octobre 1881,

LES LOCATAIRES DE M. BLONDEAU

Vaudeville en 5 actes, de Henri Chivot.

JOBIN et NANETTE

Vaudeville en 1 acte, de Michel Carré et Léon Battu.

ORDRE: 1^o Jobin et Nanette; 2^o Les Locataires.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

Faits divers.

Nous lisons dans le Courrier de Saône-et-Loire:

« Nous apprenons qu'un mandat d'amener a été lancé contre le sieur Vérot, instituteur à Cozy, pour actes immoraux commis sur de jeunes filles fréquentant son école. Vérot est en fuite. »

On s'est occupé, ces jours-ci, à l'Académie de médecine, d'un jeune nain que les Parisiens seront appelés bientôt à voir et à entendre.

Ce petit personnage est originaire des environs d'Angoulême.

Il a quinze ans, pèse 18 kilogrammes et mesure 80 centimètres de hauteur.

Ses parents, cultivateurs aisés, songent à l'exhiber en public, et fondent sur son talent de chanteur les plus grandes espérances de fortune.

Un mauvais coup de fusil. — Un chasseur de X... canton de Lizy (Yonne), rentrait le soir de l'ouverture après avoir battu toute la plaine et sans avoir trouvé l'occasion de tirer un seul coup de fusil.

C'était jouer de malheur. Pensez donc, rentrer bredouille un jour d'ouverture! Il avise, perché sur un orme, au bord du chemin, un superbe pigeon qui se rengorgeait tout joyeux.

Notre homme l'ajuste, pant... le pauvre pigeon dégringole et tombe mort au pied de l'arbre. Vite le chasseur se le ramasse; mais, ô surprise, sous l'aile du malheureux volatile, se trouve un écrit ainsi conçu: « Celui qui me tuera mourra dans l'année. » Quoique peu superstitieux de son naturel, le chasseur est perplexe depuis cette aventure. Il en est à regretter son unique coup de fusil du jour de l'ouverture.

Variétés.

Le Vin des Trois Comètes.

AIR: Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans.

L'été dernier, trois astres favorables,

En se jouant au parterre des cieux;

Ont secoué, sur nos toits et nos tables,

Leurs manteaux d'or aux rubis précieus.

Nous voilà devons nos plaisirs et nos fêtes,

De nos banquets aimables échansons;

Versez à flots le vin des trois comètes!

Nous nous chargeons de fournir les chansons (bis).

Où! c'est le nom qu'il tient de ses mairaines!

Ce vin exquis, riant dans son tonneau,

Chacun alors, comme des souveraines,

Au nouveau-né voulait faire un cadeau.

L'une lui dit: « Aux méchants sois sévère. »

L'autre ajouta: « Sois doux aux bons garçons. »

Puis, toutes deux: « Du pauvre remplis le verre; »

Nous nous chargeons de fournir les chansons (bis).

La jeune alors, s'approchant de la tonne,

Dit en mouillant sa lèvre à sa liqueur:

« Vin généreux! neclar que Dieu nous donne,

Avec les chants porte l'amour au cœur.

Aux vrais serments rends sensibles les belles;

Des fronts jaloux chasse les noirs soupçons;

Puis, s'il se peut, fais des hymens fidèles... »

Nous nous chargeons de fournir les chansons (bis).

Avec ces dons, ô vin des trois comètes!

Il est aisé de prévoir tes destins:

Femmes et rois, ouvriers et poètes

Te confrontent à leurs plus gais festins.

On te verra sous la noble poussière
Dont la vieillesse ornera tes laçons.
Porter l'entrain du trône à la chaumière...
Nous nous chargeons de fournir les chansons (bis).

Mil huit cent onze, après des jours de gloire,
A nos vœux égalait un vin de choix:
Mais ils n'avaient, pour fixer la victoire,
Qu'une comète!... Et leurs fils en ont trois.
Astres amis! puisque le ciel l'ordonne,
De nos enfants guidez les bataillons!...
Entendez-vous?... Déjà le bronze tonne...
Et nos soldats fournissent les chansons (bis).

Achille KIRWAN.

Ingrandes-sur-Loire, 10 octobre 1881.

(Journal de Maine-et-Loire.)

BOURSE DE PARIS

DU 14 OCTOBRE 1881.

Rente 3 0/0.	84 20
Rente 3 0/0 amortissable.	86 50
3 0/0 amortissable (nouveau).	84 80
Rente 4 1/2.	112
Rente 5 0/0.	116 75

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Achetez donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.-B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartrès, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques au rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les MAGASINS DE LA GLANEUSE.

A LA GLANEUSE

Maison E. SABATIER, 51 et 53, rue Saint-Jean, Saumur

SAMEDI 15 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS

EXPOSITION

ET MISE EN VENTE

DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Nombreuses Occasions à tous les Comptoirs

Nous citerons tout particulièrement des affaires très-importantes en :

Chapeaux garnis, Ganterie, Rubans, Foulards, Corsets, Jupons, Fourrures, Velours et Soleries pour modes et garnitures, etc., etc.

OUVERTURE D'UN COMPTOIR SPÉCIAL

De Bas, nuances fantaisies, pour Dames, Fillettes et Enfants

CRÉATION NOUVELLE

LE SUBLIME, gants de chevreau, broderie Derby, toutes couleurs

Deux boutons pour dames 2 fr. 90
Trois " " " 5 50
Deux " " hommes 2 95

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

MAISON

Avec Jardin.

Située à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 12.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

Lundi 14 novembre 1881, à une heure du soir, en l'étude de M^e AUBOYER.

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'UNE MAISON

Appartenant aux héritiers Voisin, Située à Saumur, rue du Temple, n° 34.

Mise à prix: 15,000 fr.

Facilités de paiement.

Entrée en jouissance immédiate.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A FAMILIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 6 et 8,

Et une autre MAISON, même rue.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Dampierre.

Au Coteau-Bizeau, MAISON, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes. Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux-Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (593)

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers, rue Haute-du-Mail, 17.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Qui aura lieu le samedi 29 octobre 1881, à midi.

En l'étude et par le ministère dudit M^e CHAPIN,

LA TERRE

DE LA GARENNE

Située commune de Villemoisin, canton du Louroux-Béconnais.

Cette terre, contenant 139 hectares 36 ares 55 centiares, est divisée en quatre exploitations.

S'adresser, pour avoir des renseignements, savoir : à M. SUAUDEAU, propriétaire à Saint-Georges-sur-Loire, et à M^e CHAPIN, notaire. (623)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

A VENDRE

CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au-dessous du cours, Cinq Actions au porteur, Plâtrières de Seine-et-Oise, coupon non-détaché. S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

ON DEMANDE UN COMMIS aux écritures, de quinze à seize ans. S'adresser au bureau du journal.

LA MAISON GERBEAU

Rue d'Orléans, n° 3, à Saumur. Demande des ouvriers tailleurs. (634) Saumur, imprimerie P. GODET.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutons brodés, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)